



AVIS OFFICIEL

Elections communales du 22 octobre 2017

Selon publication au Journal officiel

Ouverture du bureau de vote

Dimanche 22 octobre 2017 de 10h00 à 12h00. Le scrutin est clos le dimanche à 12h00.

AUTORITES A ELIRE PAR LES URNES

Cercle électoral de la nouvelle entité Haute-Ajoie (Rocourt et les autres villages fusionnés)

Système majoritaire

Maire

Président(e) des assemblées

Vice-président(e) des assemblées

Cercle électoral de Rocourt

Système de la représentation proportionnelle

1 conseiller(ère) communal(e)

Sont éligibles

A toutes les fonctions publiques, les Suisses jouissant du droit de vote dans la commune ainsi que les étrangers ayant l'exercice des droits civils et politiques, à l'exception de la fonction de maire pour ce dernier.

Calendrier des échéances

Dépôt des listes et des actes de candidature :

Lundi 11 septembre 2017 à 18h00

Retrait de candidatures sur les listes :

Vendredi 15 septembre 2017 à 18h00

Correction des listes et des actes de candidature :

Lundi 2 octobre 2017 à 18h00

Contenu des listes

Pour les élections selon le système de la représentation proportionnelle :

- **nom, prénom, année de naissance et profession des candidats**

Les listes et les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite d'au moins cinq électeurs, domiciliés dans la commune, ainsi que la mention de deux mandataires et d'un suppléant. Un électeur ne peut apposer sa signature sur plus d'une liste.

Contenu des actes de candidature

Pour les élections selon le système majoritaire à deux tours :

- **nom, prénom, année de naissance et profession du ou des candidats**

Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite du candidat et celle d'au moins cinq électeurs domiciliés dans la commune.

Scrutins de ballottage

Les éventuels scrutins de ballottage (2^{ème} tour) auront lieu le **dimanche 12 novembre 2017**.

Les actes de candidature devront être déposés jusqu'au **mercredi 25 octobre 2017 à 18h00**.